

Monbrun, un projet agrivoltaïque de plus !



Monbrun, un projet agrivoltaïque de plus !

Communiqué de l'association "Monbrun Nature Protégée" :

Mardi 4 mars dernier, s'est tenue à la mairie une réunion publique liée à la présentation du projet photovoltaïque du « Sartres ». Ce projet a été présenté par la société Urbasolar porteuse du projet (l'agriculteur n'était pas présent).

Le projet agrivoltaïque consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque de 7 hectares sur 9 hectares de pâturages bovins: 286 tables photovoltaïques de 26 modules, 4m12 du sol au point haut et 2m44 au point bas, supportées par 286 monopieux en acier enfoncés chacun à 3 mètres de profondeur dans le sol.

Cette installation se situerait à 10 mètres de la route des Mottes qui passe sur la crête d'un vallon avec actuellement une vue magnifique sur la campagne gersoise et les Pyrénées.

Le projet a été formalisé au deuxième semestre 2023, début 2024 avec le propriétaire exploitant agricole et le maire de Monbrun.

Les habitants les plus proches s'étonnaient d'être mis devant le fait accompli d'un projet dont ils n'avaient pas été informés, et pointaient les nuisances qu'il allait provoquer sur le paysage, la biodiversité, sur le risque industriel, incendie, ou encore la dépréciation de la valeur de leurs habitations. La réunion fut très houleuse, la colère et l'incompréhension étaient perceptibles.

Une association nommée "Monbrun Nature Protégée" a été créée pour porter cette opposition de manière officielle et structurée, avec une adresse mail monbrun.nature@gmail.com, ainsi qu'un compte Facebook "Monbrun Nature Préservée". Des actions sont menées: banderoles, flyer pour informer les habitants. Une pétition en ligne a déjà recueilli 150 signatures. Un banderole dans le village a été arrachée sur un terrain privé et remplacée le lendemain.

La position de la mairie interpelle !

Pourquoi le maire a-t-il rendu un avis favorable pour ce projet?

Le maire de Monbrun qui est aussi président de la SEM-ENR 32 (qui ne pilote, nous dit-il, que des projets vertueux comme des ombrières sur parking, toitures et sites artificialisés) et fait également partie du bureau de la communauté de communes des bastides de Lomagne (CCBL) a porté la délibération sur le projet agrivoltaïque lors du conseil municipal du 7 février 2025 (5 votes pour, 1 vote d'abstention, 0 vote contre):

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un projet agri-photovoltaïque est soumis à l'aval du conseil municipal.
Cet aval n'est pas suspensif du projet, mais est une information de la part du promoteur pour connaître la position du conseil municipal.
Ce projet situé au lieu-dit « Le Sartres » sur les parcelles C147, C181, C485, C414 pour une surface de 6,9 hectares de panneaux, sur un terrain clôturé de 9 hectares. Ce projet consiste à créer grâce à ses panneaux un ombrage pour les bovins souffrant des fortes températures en période estivale.
Ce projet porté par un investisseur privé et la SEM ENR32 pourrait être ouvert à l'actionariat de la commune.

Extrait de la délibération

Il est surprenant de constater que des élus qui devraient agir pour le bien commun, en concertation avec la population, nous cache et encourage un tel projet privé qui n'a rien de vertueux!

Afin de lutter contre le changement climatique, et d'assurer l'indépendance énergétique de la France, nous sommes favorables à une transition énergétique fondée sur le développement d'énergies renouvelables citoyennes et locales, avec des projets participatifs, maîtrisés par les acteurs de notre territoire et préservant les terres agricoles qui ont pour vocation de demeurer nourricières.